

8^e Année. — N° 1

Janvier 1926

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

A nos lecteurs.

Notes et Informations

Renouvellement des cartes d'invalidité des mutilés de la guerre. —
Franchise de bagages accordée aux Réformés et Pensionnés de guerre
ayant 100 % d'invalidité, accompagnés de leur guide. — Les cartes
de priorité dans les Transports en commun.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Procès-verbal de la séance du
Conseil d'Administration du 28 Novembre. — Légion d'honneur.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH : Central 44-88 — Chèque postal 160-31

8P606

PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIÉ ;
M. BORRÉL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. COTTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUÇO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène ;
Miss GRASS HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^o HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des
Avocats ;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLÉRY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine

A NOS LECTEURS

Pour la huitième fois, l'Union est heureuse d'offrir à tous ses membres et à tous ses amis dévoués, ses vœux de nouvel an.

Nous ne redisons pas ici les étapes successives qui ont marqué la vie de notre groupement depuis le jour où, sur l'appel pressant de notre si cher et si regretté camarade, le lieutenant Chounet, notre Union fut créée.

Rappelons seulement que l'année qui vient de s'écouler fut, ainsi que les précédentes, fécondes en beaux résultats. Du reste, les votes émis par notre dernière Assemblée générale — qui fut une belle manifestation de solidarité — ont souligné l'accord qui existait entre les dirigeants et les membres de l'Union.

Réjouissons-nous de la prospérité de notre « U. A. G. », dont nous ressentons tous les bienfaits, et qui, par un heureux rayonnement, nous attire chaque jour de nouvelles amitiés.

L'année 1926 nous permettra, espérons-le, malgré les difficultés nationales momentanées, de réaliser quelques-uns de nos plus chers désirs, en apportant plus de quiétude et de bonheur dans nos foyers.



NOTES & INFORMATIONS

Renouvellement des Cartes d'invalidité (Chemins de Fer) des Mutilés de la Guerre

Le renouvellement des cartes d'invalidité des mutilés de la guerre a été fixé par l'instruction de MM. les ministres des Pensions et des Travaux publics, en date du 23 novembre 1925.

La validité des cartes actuelles est prorogée jusqu'au 31 décembre 1926. Leur renouvellement se fera à partir du 1^{er} janvier 1926 dans l'ordre suivant :

1^{er} trimestre. — Invalides dont les noms commencent par les lettres A à F.

2^e trimestre. — Invalides dont les noms commencent par les lettres G à L.

3^e trimestre. — Invalides dont les noms commencent par les lettres M à R.

4^e trimestre. — Invalides dont les noms commencent par les lettres S à Z.

Les nouvelles cartes seront valables pour une période de deux années, qui aura pour point de départ la date de la délivrance.

Les intéressés devront, comme par le passé, adresser leur demande de renouvellement à la mairie de leur domicile en produisant l'une des pièces ci-après :

Notification ministérielle de concession de pension ou titre de pension ou à défaut certificat de réforme modèle n° 12 ayant moins de 4 mois de date.

Il devra, en outre, fournir sa photographie d'une dimension de 3 c/m. sur 4.

En vue d'éviter tout retard dans l'établissement des nouvelles cartes, les mutilés sont priés de se conformer aux instructions ci-dessus, aucun autre délai de prorogation ne pouvant être accordé.

Nous engageons nos camarades à se munir, en plus des pièces indiquées ci-dessus, de leur carte d'invalidité.

Franchise de Bagages accordée aux Réformés et Pensionnés de Guerre ayant 100 % d'invalidité, accompagnés de leur guide

Le chapitre II de l'annexe aux tarifs spéciaux communs G. V. 101 et 102 prévoit une réduction de 75 % pour tout réformé ou pensionné de guerre ayant une invalidité de 50 % et plus. En outre, il est spécifié que la gratuité du voyage est accordée au guide de l'invalidé de 100 % bénéficiaire des dispositions de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919. Un seul billet est délivré au réformé ou au pensionné et à la personne qui l'accompagne.

Les gares prendront note que la franchise de 30 kilos de bagages doit être accordée non seulement au réformé, mais aussi au guide qui l'accompagne.

Le camarade Marius Digne nous informe qu'il met à la disposition des camarades un appartement composé de deux pièces, à savoir : chambre et cuisine servant de salle à manger, moyennant le prix de 75 francs par mois.

Cet appartement est situé au Plan-de-la-Tour, petit village entre Saint-Raphaël et Hyères et desservi par la gare de Sainte-Maxime.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser directement au camarade Marius Digne, au Plan-de-la-Tour (Var).

GRANDS VINS DE TABLE DES ETABLISSEMENTS COSTE-FOLCHER

Tarif au 1^{er} décembre 1925

	Pièce	1/2 pièce
Vin rouge côteau nouveau 9°.....	365	198
Vin rouge côteau supérieur nouveau 10°.....	375	203
Vin rouge coteau supérieur vieux 10°.....	380	205
Vin rouge Saint-Georges vieux 10°5.....	400	215
Vin rosé nouveau 9°5.....	390	210
Vin blanc sec vieux 9°.....	395	213
Vin blanc picpoul vieux 10°.....	430	230

Ces prix s'entendent à la pièce de 220 litres, ou à la 1/2 pièce de 110 litres, franco de port, de régie et de logement sur gare destinataire.

HUILERIE CASTELLANE, COMPTOIR PROVENCAL,
MONTPELLIER

Huile d'arachide garantie pure 1 ^{er} choix.....	6 75
Huile de table surfine, garantie 20 %, olive extra.....	7 25

Ces prix s'entendent pour marchandises rendues franco en bonnes ou estagnons de 10 litres.

Majoration de 0,25 au litre pour expédition en bonbonne de 6 litres.

S'adresser à A. Lacotas, 5, rue Gerhart, Montpellier (Hérault).

Un phonographe « Zéphyr » à vendre 70 francs (120 morceaux différents).

S'adresser au camarade Bertrand, 6, rue Ferdinand-Flocon, Paris.

LES CARTES DE PRIORITE
DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le renouvellement annuel des cartes de priorité dans les voitures de transports en commun aura lieu à la Préfecture de Police, du 11 janvier au 15 février, de 9 heures à 18 h. 30 en semaine et le dimanche de 9 heures à midi.

L'échange des cartes rouges aura lieu comme suit :

Du lundi 11 au dimanche 17 janvier, cartes numérotées de 1 à 10.000 ;

Du 18 au 24, de 10.001 à 20.000 ;

Du 25 au 31 janvier, de 20.001 à 30.000 ;

Du 1^{er} février au 7, de 30.001 à 40.000 ;

Du 8 au 15 février, 40.001 et au-dessus.

Les cartes blanches de bénéficiaires de l'article 10 et les cartes vertes d'aveugles seront échangées sans distinction de semaine. Cependant, pour éviter toute attente aux grands mutilés, il est recommandé de ne se présenter ni le samedi ni le dimanche.

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, du 16 novembre au 15 décembre, une somme de 7.325 francs se répartissant comme suit :

Naissances	2.000
Décès et couronnes.....	4.775
Secours	550 »

Il y a lieu d'ajouter à ces 7.325 francs, une somme de 3.500 pour prêts d'honneur.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 7 demandes de secours, sur lesquelles 5 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Rineau (François), de Gétigné (Loire-Inférieure), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Joseph, né le 7 novembre.

Notre camarade et Mme Ristori (Antoine), de Piazzoli (Corse), nous font part de la naissance de leur 6^e enfant, Pauline, née le 30 octobre.

Notre camarade et Mme Lorriaux, de Solesmes (Nord), nous font part de la naissance de leur fils Edouard, né le 13 octobre 1925.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGE

Notre camarade Lambert, de la Garenne-Colombes (Seine), nous fait part de son mariage avec Mlle Lucienne Marque, qui a été célébré le 24 octobre.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Bonnier (Albert), de Nice, décédé le 23 novembre à l'âge de 37 ans.

De notre camarade Crété, de Paris, décédé le 11 décembre à l'âge de 44 ans.

De notre camarade Pelissier (Jean-Joseph), de Toulouse, décédé le 8 décembre à l'âge de 37 ans.

De notre camarade Billebault (Paul), de Cosne-les-Nièvre (Nièvre), décédé le 1^{er} décembre, à l'âge de 37 ans.

De la femme de notre camarade Morlet, décédée le 19 novembre, à l'âge de 42 ans.

Du petit garçon de notre camarade Colas d'Aubervilliers.

De la mère de notre camarade Arzagot, de Lourdes, décédée à l'âge de 76 ans.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration

du 28 Novembre 1925

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence du camarade Goubin, doyen d'âge.

Sont présents : Amar, Arnault, Bardoux, Bois, Bloncourt, Conan, Courteix, Dufourc, Fauvel, Favret, Goubin, Laffargue, Lauté, L'Evesque, Malgat, Nicolai, Scapini, Virot.

Ont écrit : Cabasson, Derunder, Fauvel, Izaac, Lagarde, Lallement, Leloup, Robert (Maurice), Toudouri, Noireaux, Grillet, Bertrand.

Pouvoirs : Noireaux et Lallement, à Scapini; Cabasson, Leloup, Robert (Maurice) et Grillet, à Favret; Derunder, à Noireaux; Izaac au président d'âge; Lagarde, à Laffargue; Bertrand, à Lauté.

Assistent à la réunion : M. de Traversay, les camarades Cochon et Saillot.

GOUBIN. — Je me fais un plaisir de souhaiter la bienvenue à notre camarade Bloncourt nouvellement élu, et à notre camarade Virot, dont l'élection a été ratifiée par l'Assemblée générale.

Je vous demande de passer de suite à l'ordre du jour qui appelle l'élection du Bureau.

MM. de Traversay et L'Evesque procèdent à l'ouverture du scrutin.

Sur 30 administrateurs en exercice, 30 bulletins de vote ont été reçus.

Ont obtenu :

Scapini, 28 voix; Favret, 25 voix; Grillet, 24 voix; Courteix, 17 voix; Conan, 18 voix.

Scapini, Favret, Grillet, Conan, Courteix sont élus membres du Bureau.

Il sera procédé à l'élection d'un troisième vice-président au prochain Conseil.

La séance est levée pour permettre aux cinq membres élus de former le Bureau.

Goubin rouvre la séance. Le nouveau Bureau se présente :

Président : Scapini.

Vice-présidents : Courteix, Grillet.

Secrétaire général : Conan.

LE PRÉSIDENT. — Le Bureau en groupe vous remercie de la confiance que vous lui témoignez. Les camarades ont bien voulu me renommer président, je les en remercie. Favret a refusé les fonctions qui lui ont été offertes.

CONAN. — Je vous remercie de la marque d'estime et de confiance que vous venez de me témoigner.

BLONCOURT déclare qu'il est heureux d'apporter son concours au Conseil d'administration.

2° Election du Comité d'action :

Lecture des lettres des administrateurs de province qui adressent leurs vifs remerciements aux membres du Comité d'action pour leur dévouement à l'Union des Aveugles de Guerre.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'administration adresse aux membres du Comité d'action ses plus vives félicitations et ses affectueux remerciements. En outre, il charge le président de l'U. A. G. de prier les membres de ce Comité de vouloir bien nous apporter encore leur concours précieux et leurs efforts.

Le Conseil d'administration est heureux de compter parmi les membres du Comité d'action la baronne de Grotthus-Gernandt, fille de notre dévoué président du Comité d'action.

3° Lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'administration :

Lecture des administrateurs de province.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, moins une abstention, Goubin, qui désire ne pas voir figurer au procès-verbal le nom des membres titulaires radiés.

4° Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale :

Le procès-verbal mis aux voix est adopté à l'unanimité.

5° Election des membres devant composer les diverses Commissions :

Pensions : Bois, Favret, Malgat.

Franceville : Amar, Courteix, Dufourc.

Transports : Bardoux, Bloncourt, Lauté.

Finances : Arnault, Favret, Nicolai.

Prêts pour maisons familiales : Arnault, Bois, Favret.

Caisse fraternelle, pour les mois de décembre, janvier et février : Courteix, Grillet, Lauté, Noireaux.

Questions diverses :

Lecture de la lettre d'une victime civile de la guerre aveugle, membre souscripteur de l'U. A. G., qui désire bénéficier d'un prêt d'honneur.

LE PRÉSIDENT. — C'est la première fois que nous recevons une demande de prêt d'honneur émanant d'une victime civile de la guerre, membre souscripteur de l'Union, ainsi qu'il en a été décidé antérieurement, c'est au Conseil d'administration qu'il appartient d'étudier cette demande.

Après avoir pris connaissance du dossier de l'intéressé, les administrateurs font observer que les motifs entraînant cette demande de prêt ne sont pas mentionnés.

Le Conseil d'administration prend en considération la demande faite et laisse le soin au Bureau de statuer dès qu'il sera en possession des renseignements nécessaires.

Election des candidats pour faire partie des Commissions de surveillance et de contrôle des soins médicaux du département de la Seine.

Sont désignés : Dufourc, Favret.

Lecture de la lettre de la Société des Mutilés des Yeux.

Lecture de la lettre que nous a transmise M. Brieux, et qui lui avait été adressée par M. Peltier, relative au port d'un brassard tricolore par tous les aveugles.

Lecture de la réponse proposée par le président, indiquant qu'au point de vue des Aveugles de guerre, le port de cet insigne ne paraît pas s'imposer.

La réponse est approuvée à l'unanimité.

Après avoir entendu la lecture de la lettre du camarade Hourcade, le Conseil d'administration ne voit aucun inconvénient à la publier au Bulletin.

Lauté demande au Conseil d'administration s'il n'y aurait pas lieu d'envisager un nouveau mode de scrutin pour les élections des membres du Bureau et des administrateurs nommés en cours d'exercice.

Le Conseil décide de n'apporter aucune modification à la méthode actuelle.

Le Président met le Conseil d'administration au courant des offres qui lui ont été faites par une Société cinématographique, il informe le Conseil du projet de Mme Chevalier, tendant à donner une représentation du *Roi David* au bénéfice de l'Union des Aveugles de Guerre.

La séance est levée à 15 heures 30.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du Président de la République, en date du 14 octobre 1925, a été promu au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Pour prendre rang du 2 février 1925 :

LARHER (Vincent-Jean), lieutenant au 87^e régiment d'infanterie territoriale.

Par décret en date du 2 juillet 1925, a été nommé au grade de chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

Pour prendre rang du 11 août 1924 :

CACHET (Joseph), du 158^e régiment d'infanterie.

Par décret en date du 28 août 1925, ont été nommés au grade de chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

Pour prendre rang du 16 août 1920 :

BERTRAND (Pierre-Eugène-Marius), ex-soldat du 24^e régiment de chasseurs alpins.

Pour prendre rang du 28 juin 1921 :

RONDEAU (Jean-Baptiste-Louis), ex-soldat du 103^e régiment d'infanterie.

Pour prendre rang du 10 février 1925 :

JULLIEN (Léonce-Marius), ex-soldat au 26^e régiment d'infanterie.

Par décret en date du 24 octobre 1925 a été promu au grade de chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'honneur :

Pour prendre rang au 1^{er} avril 1924 :

JANSON (Charles-Joseph), ex-soldat du 10^e régiment d'infanterie.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; vice-présidents : COURTEIX, GRILLET, NOIREAUX.

Secrétaire général : CONAN.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONGCOURT, BOIS,
DERUNDER, DUFOURC, FAUVEL, FAVRET, GOUBIN, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE,
LALLEMENT, LAUTÉ, LELOUP, MALGAT, NICOLAI, ROBERT (Maurice), TOUDOURI,
VIROT.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;

M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;

M. MEYNADIER, Vice-Président ;

M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint ;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;

M. Marcel BLOCH.

Mme BROQUIN.

M. CHEFFER.

M. Pierre CHÉROT.

Mme CHEVALIER.

Mme CONTAMIN.

M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation

Mlle JALAGUIER.

Baronne de GROTHUSS-GERNANDT.

Mme HENRI.

Mme KALT.

Mme L'EVESQUE.

Mme LÉVY-WEISS.

M. MAYER.

Mme MEYER.

Mme MUS.

M. PASCAL.

M. Joseph ROUX.

M. SOLLAR.

D^r SCHNEIDER.

Liste des Donateurs

Anonyme, transmis par l'*Echo de Paris*, 100 fr. — Mme Averton, Cadenet (Vaucluse), 20 fr. — Société « Sadac », Paris, 250 fr. — M. le pasteur Besançon, à Ste-Foy-la-Grande (Gironde), 100 fr. — Mme Edouard Pelletant, St-Palais-du-Né (Charente), 100 fr. — Mlle Veyssière, Paris, 20 fr. — M. Cornu, à Pont-sur-Yonne, 30 fr. — Mme Juliette Ripeloux, New Jersey U. S. A., transmis par *Les Annales*, 200 fr. — Commune de Saint-Rémy (Vosges), 25 fr. — M. de Saint-Vis, Paris, 10 fr. — Mme Pernod, à Libos (Lot-et-Garonne), 50 fr. — Mme Coralie Valentie, Sao Paulo (Brésil), transmis par l'*Illustration*, 100 fr. — M. Lectère, Paris, 50 fr. — M. Philip Pierre, à Paris, 20 fr. — M. Gerald Dobède, Nice, 650 fr. — M. Bernstein, Paris, affectation maison de repos Franceville, 100 fr. — M. Franc de Ferrière, à Pessac-sur-Dordogne (Gironde), 25 francs.

